

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DES ETUDES
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU JEUDI 15 AVRIL 1993

LES DECISIONS

- Constitution du Conseil d'Administration de l'Institut Européen d'Education et de Formation.
- Demandes d'habilitation du DEUG de Technologie Industrielle.
- Réaménagement et demandes d'habilitation des DEUG, Licence, Maîtrise en Droit Economie et Gestion.

- **Habilitations** : de source ministérielle, on apprend que l'Université serait habilitée à délivrer à la rentrée 1993, le DEUG et la licence d'histoire et la maîtrise d'informatique

- **Extension "Sciences"** : grâce aux manifestations organisées à LILLE et VALENCIENNES par les étudiants, soutenues par les personnels de l'Université et par les élus de l'arrondissement pour protester contre l'insuffisance de locaux, l'Etat a donné son accord écrit pour un financement de 40 millions de francs : 10 Millions programmés cette année, 30 millions de francs prévus en 1994. C'est le syndicat intercommunal pour le développement de l'enseignement supérieur qui sera le maître d'ouvrage.

A la rentrée de septembre 1994, l'université disposera ainsi de 17.000 m² supplémentaires (5.000 m² sur le Mont Houy, 12.000 m² sur les tertiaires), mais la rentrée 1993 sera difficile.

Les Comptes-rendus du jeudi 1er octobre 1992 et du jeudi 4 février 1993 sont approuvés à l'unanimité.

Le texte de la motion du CEVU adoptée le 4 février, devra être joint à la prochaine convocation.

I.E.E.F. : Institut Européen d'Education et de Formation. Sur proposition de Monsieur PETIT, Messieurs DOROBISZ et GERTH sont élus à l'unanimité comme représentants du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire au Conseil d'Administration de l'I.E.E.F.

Rénovation Pédagogique :

DEUG de technologie industrielle, mention génie des systèmes (TI).

Dans le cadre de la rénovation pédagogique, l'ISTV propose la création d'un DEUG T.I. qui remplacerait l'actuelle option SPI (sciences pour l'ingénieur) du DEUG sciences des structures et de la matière. Ce DEUG T.I. serait particulièrement adapté aux seconds cycles comme l'EIGIP, l'IUP, la MST CMAO, la MST audiovisuelle, la maîtrise de technologie mécanique.

Monsieur MARTINACHE constate qu'il n'y a que 14 H en 2 ans consacrés à l'expression et à la communication. Monsieur RAVIART précise que la rédaction écrite et la soutenance orale du projet compenseront un peu cet horaire réduit. Monsieur

RAVIART précise en outre qu'un stage de quatre semaines, obligatoire, est placé entre la 1^{ère} et la 2^{ème} année, pendant les vacances.

Cette demande d'habilitation recueille un avis favorable, à l'unanimité.
Réforme des diplômes des filières droit, économie, gestion.

L'Institut des Sciences Juridiques Economiques et de Gestion propose la création d'un DEUG droit, d'un DEUG d'économie et de gestion (avec une possibilité après une période de 5 semaines, de passer d'un DEUG droit à celui d'économie et de gestion, et inversement, grâce à 2 modules d'orientation), d'une licence en droit, d'une maîtrise en droit (elle offrira trois mentions : droit des affaires, droit international et droit public), d'une licence et d'une maîtrise de sciences économiques (2 mentions : économie industrielle ; économie et gestion de l'entreprise ; cette dernière mention comprend des matières à option correspondant aux programmes du CAPET et de l'agrégation).

A l'issue de cette présentation, Monsieur DEPRES rappelle les conditions de travail des étudiants de l'Institut des Sciences Juridiques Economiques et de Gestion : celles d'un établissement parmi les plus misérables de France.

Ce projet de rénovation reçoit un avis unanime.

Informations diverses

- Coordonner les dates des rentrées des instituts
- Le droit de 60 F pour la pratique du sport est un droit " associatif " (Mademoiselle JUHEN répondant à Monsieur BRICOUT) qui permet aux étudiants les plus démunis financièrement de pratiquer une discipline sportive onéreuse.

Etaient présents :

Personnalités Extérieures :

Madame Bressan.

Monsieur Schneider.

Collège A : Messieurs Askovic, Defrenne, Horling, Martinache.

Collège B : Mademoiselle Juhen. Monsieur Dorobisz.

Collège AITOSS : Monsieur Garçon.

Collège Usagers : Mesdemoiselles Poirot, Wilbal. Monsieur Cayet.

Membres invités : Madame Duvivier, Mademoiselle Steiner. Monsieur Raviart.

Excusés :

Mesdames Daum, Givais.

Mademoiselle Plaisant (représentée par Monsieur M. Bury).

Messieurs Balenghien, Delhaise, Havret, Leroy, Morel.

Ont donné pouvoir :

Messieurs Delhaise et Régnier à Monsieur Dorobisz.

Messieurs E. Leroy et Morel à Mademoiselle Juhen.

Monsieur Balenghien à Monsieur Garçon.

MOTION

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis exceptionnellement élargi aux représentants des étudiants élus des différents Conseils de l'Université, déplore que la programmation envisagée ne tienne pas compte des besoins criants et reconnus de l'Université de Valenciennes.

L'Etat ne respecte plus les engagements contractuels pris dès 1990.

La volonté clairement affichée dans le cadre du contrat quadriennal d'accueillir le flux croissant des bacheliers ne pourra se concrétiser si l'extension des locaux, très insuffisants depuis de nombreuses années, est encore différée.

La rentrée universitaire 1993 ne pourra pas être assurée, sauf en limitant arbitrairement le nombre des inscriptions.

Les personnels enseignants et ATOSS et les étudiants travaillant déjà dans des locaux parfois peu adaptés n'envisagent pas de devoir poursuivre leurs activités dans des conditions matérielles notoirement défavorables et reconnues comme telles dès 1990.

Les participants au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire se déclarent prêts à soutenir toute initiative permettant d'obtenir satisfaction de leurs légitimes revendications.